



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

COMMUNIQUÉ

ÉLECTIONS PROVINCIALES 2026 : VAL-DES-MONTS ÉTABLIT CINQ PRIORITÉS INCONTOURNABLES POUR LE PROCHAIN GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Val-des-Monts – 2 octobre 2026 – À l’approche des élections provinciales, le Conseil municipal de Val-des-Monts établit clairement les priorités à présenter au prochain gouvernement.

Dans un contexte de croissance démographique et de pression accrue sur les infrastructures et les services municipaux, le conseil estime que Val-des-Monts doit obtenir sa juste part des investissements du gouvernement du Québec.

Peu importe le parti qui formera le prochain gouvernement, le conseil municipal identifie cinq priorités incontournables pour assurer le développement durable et équitable de Val-des-Monts.

1. Des infrastructures à la hauteur de notre croissance — incluant une école secondaire

Val-des-Monts demande un engagement provincial à long terme pour soutenir ses infrastructures essentielles : routes, ponts, bâtiments municipaux et infrastructures nécessaires à son développement.

Le conseil demande également un engagement ferme envers l’implantation d’une école secondaire desservant la communauté de Val-des-Monts. Une municipalité en croissance doit pouvoir offrir à ses jeunes des services éducatifs de proximité et planifier son développement en conséquence.

Notre priorité : la croissance démographique doit être accompagnée d’investissements correspondants dans les infrastructures municipales et scolaires.

2. Un financement municipal plus équitable et prévisible

Les responsabilités municipales augmentent constamment, alors que les sources de revenus demeurent largement tributaires de l’impôt foncier.

Val-des-Monts demande une augmentation durable, prévisible et indexée des transferts financiers du gouvernement du Québec, ainsi que des programmes qui tiennent davantage compte des réalités des municipalités rurales et périurbaines.

Les critères de financement doivent notamment reconnaître la superficie du territoire, le nombre de kilomètres de routes à entretenir, la croissance démographique, la population saisonnière et la capacité fiscale municipale.

Notre priorité : les contribuables fonciers ne peuvent assumer seuls les coûts associés à la croissance et aux nouvelles responsabilités municipales.

3. Un plan concret pour la sécurité routière et la mobilité

La croissance de Val-des-Monts entraîne une augmentation des déplacements et de la circulation sur son territoire.

Le conseil demande au gouvernement du Québec et au ministère des Transports et de la Mobilité durable de mettre en place un plan d'intervention spécifique pour la sécurité routière à Val-des-Monts, particulièrement sur les axes relevant de la responsabilité provinciale.

Ce plan doit notamment considérer la route 366, les intersections problématiques, la vitesse, les accotements, la sécurité des piétons et des cyclistes, les zones scolaires et l'augmentation de la circulation, avec des interventions, des investissements et des échéanciers précis.

Notre priorité : la sécurité de nos citoyens sur les routes provinciales doit se traduire par des interventions concrètes et financées.

4. Des outils pour planifier et maîtriser le développement de notre territoire

Val-des-Monts souhaite poursuivre son développement résidentiel et économique de manière responsable, tout en protégeant ses lacs, ses milieux naturels et le caractère distinctif de son territoire.

Le conseil demande au gouvernement du Québec de donner aux municipalités les outils financiers, réglementaires et professionnels nécessaires pour planifier leur croissance, notamment en matière d'habitation, d'environnement et d'aménagement du territoire.

Les nouvelles obligations provinciales imposées aux municipalités doivent être accompagnées des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Notre priorité : Québec doit accompagner ses exigences réglementaires des moyens financiers nécessaires tout en respectant l'autonomie municipale dans la planification du territoire.

5. Une véritable équité dans l'accès aux services publics

Habiter dans une municipalité rurale ou périurbaine ne devrait pas signifier avoir accès à moins de services essentiels.

Val-des-Monts demande des investissements accrus et adaptés aux réalités de son territoire en matière de transport collectif et adapté, services d'urgence, télécommunications et Internet haute vitesse, santé et services sociaux, sécurité civile et résilience climatique.

Notre priorité : les citoyens de Val-des-Monts doivent pouvoir compter sur des services publics accessibles et adaptés à leur réalité, au même titre que les citoyens des grands centres.

Des engagements demandés au nouveau gouvernement

« Val-des-Monts est une municipalité en pleine évolution. Nous sommes prêts à planifier cette croissance de façon responsable, mais celle-ci ne peut reposer uniquement sur les épaules de nos contribuables. Nous demandons au prochain gouvernement du Québec d'être un véritable partenaire de notre

développement. Ces cinq priorités représentent les conditions essentielles pour assurer une croissance durable, sécuritaire et équitable de notre communauté. »

— Le Conseil municipal de Val-des-Monts

Au lendemain de l'élection, le conseil municipal entend travailler avec le gouvernement élu afin de transformer ces priorités en engagements, échéanciers et investissements concrets pour la population de Val-des-Monts.

– 30 –

Source : Service des communications
819 457-9400, poste 2332
communications@val-des-monts.net